



BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : 2,Rue de Turquie – 1001

Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2013

(en

milliers de Dinars)

Indicateurs	<u>Du</u> <u>01/10/2013</u> <u>au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2012</u> <u>au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Déc-13</u>	<u>Déc-12</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	77 298	64 770	283 443	242 350
Intérêts	58 436	49 246	213 537	179 900
Commissions en produits	12 010	9 413	40 061	36 997
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	6 852	6 111	29 845	25 453
2 - Charges d'exploitation bancaire	28 324	23 092	102 080	81 003
Intérêts encourus	28 013	22 744	101 054	79 929
Commissions encourues	311	348	1 026	1 074
3 - Produit Net Bancaire	48 975	41 678	181 364	161 347
4 - Autres produits d'exploitation	391	282	1 015	656
5 - Charges opératoires, dont :	14 320	14 665	54 907	51 744
Frais de personnel	10 537	10 931	41 524	39 399
Charges générales d'exploitation	3 783	3 734	13 383	12 345
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	426 870	363 440
Portefeuille titres commercial	-	-	179 932	145 420
Portefeuille titres d'investissement	-	-	246 939	218 021
7 - Encours net des crédits (1)	-	-	3 082 179	2 961 617
(hors dotation aux provisions de la période)				
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 680 214	2 438 012
Dépôts à vue	-	-	842 372	831 702
Dépôts d'épargne	-	-	702 667	667 661
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	44 152	56 661
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	505 543	471 414

(1) Chiffres décembre 2013 tenant compte des provisions à la fin de l'exercice 2012.

(2) Compte non tenu du résultat de la période.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES au 31 Décembre 2013

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en respectant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère litigieux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

En application de l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne sont comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur encaissement est assuré. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat de la période.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2013. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 4^{ème} Trimestre 2013 :

A la fin du 4^{ème} trimestre 2013, l'évolution de l'activité de la **Banque de Tunisie** s'est poursuivie conformément aux objectifs tracés :

- *Les crédits à la clientèle* (net des provisions constituées fin 2012) ont enregistré une augmentation de +4,1%. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- *Les dépôts de la clientèle* sont en progression de +9,9% passant de 2.438 millions de dinars en décembre 2012 à 2.680 millions de dinars en décembre 2013. Ces dépôts sont structurées comme suit : Dépôts à vue 35%, Dépôts à terme et certificats de dépôts 39% et dépôts d'épargne 26%.
- *Les produits d'exploitation bancaire* ont progressé de +17% pour atteindre 282.443 mille dinars au 31/12/2013 contre 242.350 mille dinars au 31/12/2012. Cette progression provient essentiellement des intérêts +18,7% et des revenus du portefeuille commercial et d'investissement +17,3%.
- *Les charges d'exploitation bancaire* ont augmenté de +26% entre décembre 2012 et décembre 2013. Cette hausse est générée par la croissance des dépôts à terme et l'augmentation des taux sur le marché monétaire.

- *Le Produit Net Bancaire* a atteint à la fin du 4^{ème} trimestre 2013 un montant de 181.364 mille dinars, contre 161.347 mille dinars au 31 décembre 2012, soit une progression de +12,4%.
- *Les charges opératoires* ont enregistré une augmentation de +6,1%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de 8,4% et des frais du personnel de 5,4% entre décembre 2012 et décembre 2013.
- Compte non tenu du résultat net de l'exercice 2013, les capitaux propres s'élèvent à 505.543 mille dinars et sont en augmentation de 7,2% d'une année à l'autre. Ces capitaux propres ne seront pas affectés par les dispositions de la circulaire N°2013-21 du 30/12/2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.